ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 70247

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la nécessité d'informer l'URSSAF, la sécurité sociale, les caisses de retraite sur l'existence et l'utilisation par les associations à but non lucratif des chèques emploi associatif. En effet, l'URSSAF qui devrait être l'un des éléments moteur de cette organisation reste étrangement muette. Des associations ayant recours à ce système dont le but est justement de simplifier les formalités sont toujours assaillies par les organismes précités et doivent constamment justifier de leur utilisation du chèque emploi associatif. Il est donc urgent alors que vient d'être institué un chèque emploi pour les très petites entreprises que soient précisées des mesures pour assurer une meilleure information et transparence à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean Ueberschlag
Circonscription : Haut-Rhin (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70247
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7001